

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

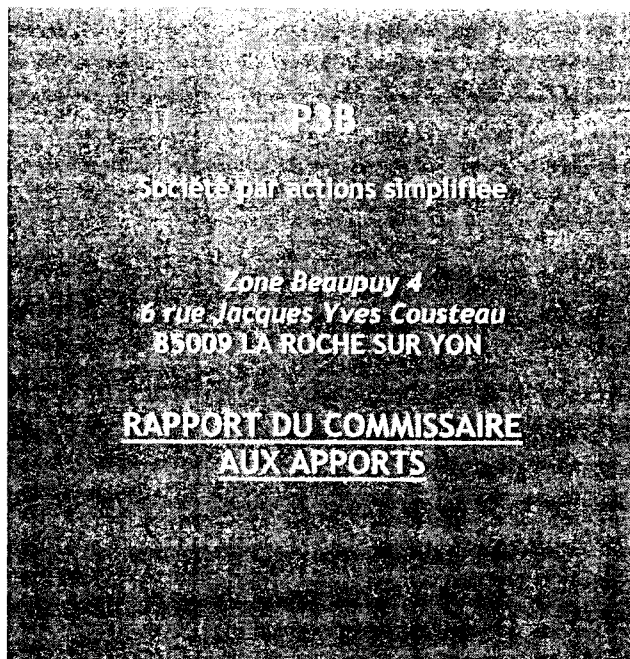
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01218

Numéro SIREN : 797 957 248

Nom ou dénomination : P3B

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2017 sous le numéro de dépôt 9492



LA ROCHE-SUR-YON

■
ZI l'Éraudière
Dompierre-sur-Yon - BP 80294
85007 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tél 02 51 05 36 40 - Fax 02 51 07 02 81
laroche@avencia-eca.fr

LA MOTHE-ACHARD

■
ZA du Pays des Achards
La Chapelle-Achard - BP 6
85150 LA MOTHE-ACHARD
Tél 02 51 38 60 97 - Fax 02 51 05 92 88
lamothe@avencia-eca.fr

NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE

■
1 clos du Grand Bonheur
Rue de la Ménetrie
85330 NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE
Tél 02 51 39 74 06 - Fax 02 28 10 67 48
noirmoutier@avencia-eca.fr

MARANS

■
6 rue Evariste Baron
17230 MARANS
Tél 05 46 01 14 82
Fax 05 46 35 08 33
marans@avencia-eca.fr

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société P3B,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par l'unanimité des actionnaires de la société P3B en date du 16 novembre 2017, concernant l'apport des titres NEXETO et INFRARESO SO par Monsieur Boris BRIAUD et des titres ADINFO et ADINFO POITOU CHARENTES Monsieur Patrick BROCHARD à la SAS P3B, nous avons établi le présent rapport prévu conformément aux dispositions de l'article L.225-8 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport de titres. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué les diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Les normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre augmentée d'une éventuelle prime d'émission et, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers qui peuvent être stipulés.

Par ailleurs, nous déclarons ne pas être visés par l'une des incompatibilités prévues par la loi.

1. Présentation de l'opération et descriptif des apports

1.1 Modalités de l'opération et descriptif des apports

La présente opération consiste en :

- l'apport de 39 parts sociales de la société NEXETO par Monsieur Boris BRIAUD. La valeur des 39 parts sociales de la société NEXETO apportées a été estimée à 50 154 €.
- l'apport de 10 parts sociales de la société INFRARESO SO par Monsieur Boris BRIAUD. La valeur des 10 parts sociales de la société INFRARESO SO apportées a été estimée à 100 €.
- l'apport de 200 parts sociales de la société ADINFO par Monsieur Patrick BROCHARD. La valeur des 200 parts sociales de la société ADINFO apportées a été estimée à 27 000 €.
- l'apport de 9 parts sociales de la société ADINFO POITOU CHARENTES par Monsieur Patrick BROCHARD. La valeur des 9 parts sociales de la société ADINFO POITOU CHARENTES apportées a été estimée à 22 500 €.



1.2 Présentation des apporteurs et de la société bénéficiaire

Les apporteurs: Messieurs Boris BRIAUD et Patrick BROCHARD

Monsieur Boris BRIAUD, né à LA ROCHE SUR YON (85), le 13 décembre 1977.

Demeurant à BELLEVILLE SUR VIE (85170) - 4 Rue Georges Bizet.

Célibataire ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité avec Madame Soizig SOULABAIL, suivant convention de pacte civil de solidarité signée le 1er décembre 2009 et enregistrée au Tribunal d'Instance de LA ROCHE SUR YON le 5 février 2010.

- ⇒ Monsieur Boris BRIAUD apporte à la société P3B 39 parts sociales qu'il détient dans le capital de la société NEXETO au capital de 10 000 €, siège social : 6, rue Jacques Yves Cousteau- 85000 LA ROCHE SUR YON, SIREN 443 783 469 RCS LA ROCHE SUR YON.
- ⇒ Monsieur Boris BRIAUD apporte à la société P3B 10 parts sociales qu'il détient dans le capital de la société INFRAESO SO au capital de 1 000 €, siège social : 24 Quai Wilson 33130 BEGLES, SIREN 799 817 424 RCS BORDEAUX.

Monsieur Patrick BROCHARD, né à LA ROCHE SUR YON (85), le 17 mars 1970

Demeurant à LE POIRE SUR VIE (85170) - 1 Rue des Prêles

Célibataire

- ⇒ Monsieur Patrick BROCHARD apporte à la société P3B 200 parts sociales qu'il détient dans le capital de la société ADINFO au capital de 84 000 €, siège social : 6, rue Jacques Yves Cousteau- 85000 LA ROCHE SUR YON, SIREN 333 556 686 RCS LA ROCHE SUR YON.
- ⇒ Monsieur Patrick BROCHARD apporte à la société P3B 9 parts sociales qu'il détient dans le capital de la société ADINFO POITOU CHARENTES au capital de 10 000 €, siège social : 407, Avenue de Paris 79000 NIORT 17000 LA ROCHELLE, SIREN 481 881 738 RCS LA ROCHELLE.

Les sociétés apportées : PERFORMANCE INFO et ADINFO 17

Apports par Monsieur Boris BRIAUD

Monsieur Boris BRIAUD apporte les biens ci-après désignés, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière:

- La PLEINE-PROPRIETE de TRENTE NEUF (39) PARTS SOCIALES de la société à responsabilité limitée « NEXETO » ci-après désignée :

Dénomination :	NEXETO
Siège social :	6 rue Jacques-Yves Cousteau, Zone de Beaupuy 4 85000 LA ROCHE SUR YON
Immatriculation :	RCS LA ROCHE SUR YON 443 783 469
Activité :	Conception mise en place et commercialisation de sites internet, formation vente de tous matériels spécifiques toutes technologies d'information activité de centre d'affaires, location matériels informatiques, location locaux équipes internet
Gérants :	Monsieur Jean-Paul LESIMPLE et Monsieur Boris BRIAUD
Capital social :	10.000 €, divisé en 100 parts sociales de 100 € chacune
Exercice social :	31 décembre de chaque année
Données chiffrées :	Chiffre d'affaires au 31/12/2016 : 232 191 € Capitaux propres au 31/12/2016 : -20 784 € Total bilan : 128 017 €.
Apport évalué à :	50 154 €

➤ La PLEINE-PROPRIETE de DIX (10) PARTS SOCIALES de la société à responsabilité limitée « INFRARESO SO » ci-après désignée :

Dénomination : INFRARESO SO
Siège social : 24 Quai Wilson 33130 BEGLES
Immatriculation : RCS BORDEAUX 799 817 424
Activité : Le développement de toutes activités informatiques : conseil, vente de tout matériel, prestations de services.
Gérants : Monsieur Boris BRIAUD
Capital social : 1.000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune
Exercice social : 31 décembre de chaque année
Données chiffrées : Chiffre d'affaires au 31/12/2016 : 2 014 €
Capitaux propres au 31/12/2016 : - 4357 €
Total bilan : 12 313 €.
Apport évalué à : 100 €

- **Apports par Monsieur Patrick BROCHARD**

Monsieur Patrick BROCHARD apporte les biens ci-après désignés, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière:

➤ La PLEINE-PROPRIETE de DEUX CENTS (200) PARTS SOCIALES de la société à responsabilité limitée « ADINFO » ci-après désignée :

Dénomination : ADINFO
Siège social : 6 rue Jacques-Yves Cousteau, Zone de Beaupuy 4 85000 LA ROCHE SUR YON
Immatriculation : RCS LA ROCHE SUR YON 333 556 686
Activité : Activités informatiques développement de toutes activités informatiques conseil vente de tout matériel
Gérants : Monsieur Jean-Paul LESIMPLE et Monsieur Patrick BROCHARD
Capital social : 84.000 €, divisé en 5.250 parts sociales de 16 € chacune
Exercice social : 31 décembre de chaque année
Données chiffrées : Chiffre d'affaires au 31/12/2016 : 1 396 861 €
Capitaux propres au 31/12/2016 : 360 701 €
Total bilan : 836 776 €.
Apport évalué à : 27 000 €

➤ La PLEINE-PROPRIETE de NEUF (9) PARTS SOCIALES de la société à responsabilité limitée « ADINFO POITOU CHARENTES » ci-après désignée :

Dénomination : ADINFO POITOU CHARENTES
Siège social : 407 Avenue de Paris 79000 NIORT
Immatriculation : RCS NIORT 481 881 738
Activité : Conseil en systèmes et logiciels informatique
Gérants : Monsieur Jean-Paul LESIMPLE et Monsieur Patrick BROCHARD
Capital social : 10.000 €, divisé en 100 parts sociales de 100 € chacune
Exercice social : 31 décembre de chaque année
Données chiffrées : Chiffre d'affaires au 31/12/2016 : 457 740 €
Capitaux propres au 31/12/2016 : 44 385 €
Total bilan : 250 730 €
Apport évalué à : 22 500 €

La société bénéficiaire : P3B

La société P3B est une Société par actions simplifiée, régie par les dispositions légales applicables, et par ses statuts.

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La souscription, l'acquisition, la gestion, la transmission de titres sociaux ou de créances, de valeurs mobilières et de tous droits attachés.
- L'étude, le conseil, l'assistance, la définition de stratégies et de politiques, l'animation et la gestion en matière administrative, comptable, financière technique, logistique, de ressources humaines, de communication et de développement de prestations de services en général.
- L'acquisition, la construction, l'exploitation de tous biens immobiliers ou parts de sociétés immobilières.
- La participation directe ou indirecte, de la société dans toutes les opérations financières, immobilières ou mobilières se rattachant à l'objet social.

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Le siège social est fixé : Zone Beaupuy - 6 rue Jacques Yves Cousteau - 85009 LA ROCHE SUR YON.

La société est immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 797 957 248.

Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-dix-sept mille neuf cent dix euros (177 910 €) divisé en 177 910 actions de un euro (1) chacune

1.3 But de l'opération

Monsieur Boris BRIAUD est associé des sociétés NEXETO et INFRAREO SO, d'une part, et de la société P3B, d'autre part.

Monsieur Patrick BROCHARD est également associé des sociétés ADINFO et ADINFO POITOU CHARENTES, d'une part, et de la société P3B, d'autre part.

La société P3B exerce une activité de holding détenant des titres dans d'autres structures.

L'opération d'apport envisagée permettrait de transmettre de nouvelles participations à la dite société P3B afin d'en faciliter la gestion et la transmission ultérieure.

1.4 Nature des apports

Monsieur Boris BRIAUD entend apporter à la société P3B la pleine propriété des 39 parts sociales qu'il détient dans le capital de la société NEXETO et des 10 parts sociales qu'il détient dans le capital de la société INFRAREO SO.

Monsieur Patrick BROCHARD entend apporter à la société P3B la pleine propriété des 200 parts sociales qu'il détient dans le capital de la société ADINFO et des 9 parts sociales qu'il détient dans le capital de la société ADINFO POITOU CHARENTES.

1.5 Evaluation des apports

Société NEXETO

Il a été retenu une valeur de 128 600 € pour 100 % du capital (100 parts sociales) de la société NEXETO, soit une valeur unitaire des parts sociales à 1 286 €.

La valorisation des titres NEXETO a été effectuée sur la base d'un mix entre une valeur patrimoniale (Actif net comptable corrigé) et une valeur de productivité (résultat net comptable capitalisé).

Monsieur Boris BRIAUD apportant 39 parts de la société NEXETO, la valeur des apports s'élève à ainsi à 50 154 €.

Société INFRARESO SO

En l'absence de valeur mathématique et de productivité, la valorisation des titres INFRARESO SO a été effectuée sur la base de la valeur nominale, à savoir 10 €.

Monsieur Boris BRIAUD apportant 10 parts de la société INFRARESO SO, la valeur des apports s'élève à ainsi à 100 €.

Société ADINFO

Il a été retenu une valeur de 708 750 € pour 100 % du capital (5 250 parts sociales) de la société ADINFO, soit une valeur unitaire des parts sociales à 135 €.

La valorisation des titres ADINFO a été effectuée sur la base d'un mix entre une valeur patrimoniale (Actif net comptable corrigé) et une valeur de productivité (résultat net comptable capitalisé).

Monsieur Patrick BROCHARD apportant 200 parts de la société ADINFO, la valeur des apports s'élève à ainsi à 27 000 €.

Société ADINFO POITOU CHARENTES

Il a été retenu une valeur de 250 000 € pour 100 % du capital (100 parts sociales) de la société ADINFO POITOU CHARENTES, soit une valeur unitaire des parts sociales à 2 500 €.

La valorisation des titres ADINFO POITOU CHARENTES a été effectuée sur la base d'un mix entre une valeur patrimoniale (Actif net comptable corrigé) et une valeur de productivité (résultat net comptable capitalisé).

Monsieur Patrick BROCHARD apportant 9 parts de la société ADINFO POITOU CHARENTES, la valeur des apports s'élève à ainsi à 22 500 €.

2. Rémunération des apports

En représentation et rémunération de leurs apports, et sous réserve de l'approbation des présentes par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société « P3B », les apports qui précèdent sont consentis et acceptés moyennant l'attribution à Messieurs Boris BRIAUD et Patrick BROCHARD des actions suivantes :

➤ **A Monsieur Boris BRIAUD**

Quinze mille sept cent cinquante-trois nouvelles de la société « P3B » de un (1) Euro de valeur nominale chacune émises au prix de trois euros dix-neuf centimes (3,19 €), soit avec une prime d'émission de deux euros dix-neuf centimes (2,19 €) par part sociale, au titre de son apport des titres des sociétés « NEXETO » et « INFRARESO SO », ci : **15.753 actions**

➤ **Monsieur Patrick BROCHARD**

Quinze mille cinq cent dix-sept actions nouvelles de la société « P3B » de un (1) Euro de valeur nominale chacun émises au prix de trois euros dix-neuf centimes (3,19 €), soit avec une prime d'émission de deux euros dix-neuf centimes (2,19 €) par part sociale, au titre de son apport des titres des sociétés « ADINFO » et « ADINFO POITOU CHARENTES », ci : **15.517 actions**

Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter rétroactivement de la date de jouissance des biens par "le bénéficiaire".

Messieurs Boris BRIAUD et Patrick BROCHARD déclarent expressément, conformément à la loi, que ces nouvelles actions seront attribuées ainsi qu'il est dit ci-dessus et seront intégralement libérées.

L'augmentation de capital qui résultera du présent apport en nature aura pour effet d'augmenter le capital social de la société « P3B » d'un montant de 31.270 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale, soit 31.270 €.

Et de porter le montant du capital social de la société P3B de 177.910 € 209.180 €, divisé en 209.180 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Ce contrat d'apport portera effet qu'au jour de son approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société P3B qui interviendra le 31 décembre 2017 au plus tard.

3. Régime fiscal

Droits d'enregistrement

Conformément aux dispositions de l'article 810 du Code Général des Impôts, les présents apports seront soumis aux droits d'enregistrement applicables à l'augmentation de capital en découlant.

Impôt sur le revenu

Les plus-values dégagées lors du présent apport bénéficient du régime de report automatique d'imposition prévu à l'article 150-0 B ter III du Code Général des Impôts.

A cet effet, les apporteurs sont informés de l'obligation de mentionner les plus-values en report sur une déclaration spécifique à souscrire avec leur déclaration de revenus.

4. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société P3B sur la valeur des apports devant être effectués par Messieurs Boris BRIAUD et Patrick BROCHARD.

Nous avons procédé à toutes les investigations, opérations de contrôle et de vérifications que nous avons pu juger nécessaires, à travers l'examen des documents comptables et juridiques.

Nous avons également :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport,
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant,
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition,
- Pris connaissance de l'activité des sociétés dont les titres sont apportés et celle de la société bénéficiaire des apports et ce au regard des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,
- Obtenu et revu la cohérence des données prévisionnelles 2017 des sociétés dont les titres sont apportés,
- contrôlé la réalité des apports,
- analysé les valeurs individuelles proposées,
- vérifié jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Sur ce dernier point, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part des associés dirigeants de la société P3B, en l'occurrence Messieurs Boris BRIAUD et Patrick BROCHARD, nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres en date du 30 juin 2017 ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions 2017 des sociétés dont les titres sont apportés.

5. Conclusion sur la valeur des apports

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports des parts sociales des sociétés NEXETO, INFRARESO SO, ADINFO et ADINFO POITOU CHARENTES qui s'élèvent respectivement à 50 154 €, 100 €, 27 000 € et 22 500 € ne sont pas surévaluées et, qu'en conséquence, l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport, en l'occurrence la société P3B, majoré de la prime d'émission.

6. Appréciation des avantages particuliers

Aucun avantage particulier au profit des actions à émettre n'est prévu.

La Roche sur Yon,
le 12 décembre 2017.

SARL AVENCIA
Christophe AUDUBON

Commissaire aux Apports

Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers